

VOUS ÊTES INSCRIT(E) DANS UN LYCÉE EN BAC PROFESSIONNEL ?

ET SI VOUS TERMINIEZ VOTRE CURSUS EN APPRENTISSAGE ?

Après l'expérimentation conduite dans quelques établissements en 2018/2019, les lycées volontaires proposent aux élèves de seconde et de première la possibilité de poursuivre leur formation en première et en terminale par l'apprentissage*.

*sous réserve de la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.





UN PARCOURS « MIXÉ » QUI N'A QUE DES AVANTAGES !

■ Plus de chance de trouver un emploi :

7 apprentis sur 10 ont un emploi à l'issue de leur formation

■ Un revenu à la clé :

en signant un contrat de travail, vous serez rémunéré

■ Un parcours sans risque :

en cas de rupture de contrat, vous poursuivez votre scolarité au lycée

■ Vous restez dans votre lycée :

même apprenti, vous vous formez dans votre établissement

■ Vous bénéficiez toujours des structures de vie du lycée : internat, restauration scolaire, CDI...

N'hésitez plus

■ **Pour en savoir plus,
renseignez-vous dans votre lycée**